

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION  
SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA  
2000**



**Pièce du dossier de demande d'autorisation ou de déclaration à fournir  
au service instructeur lors du dépôt de la demande**

(Cadre de la procédure : articles [R414-19 à R 414-26 du Code de l'environnement](#))

Le présent formulaire est à **remplir par le porteur de projet** et à **joindre au dossier de demande** de déclaration ou d'autorisation administrative. Après analyse, le service instructeur délivrera l'autorisation requise ou demandera des compléments d'information.

Ce formulaire constitue le premier niveau de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Il permet de répondre à la question préalable suivante : **le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?**

Ce formulaire est organisé en **2 étapes** :

- **1<sup>ère</sup> étape** : présentation du projet et recensement des incidences potentielles
- **2<sup>ème</sup> étape** : état des lieux écologique et analyse des incidences potentielles

Si à l'une ou l'autre de ces étapes il est possible de conclure que le projet **n'est pas susceptible** d'avoir une incidence sur un site Natura 2000, alors le présent formulaire constituera le **dossier d'évaluation des incidences Natura 2000**.

**Attention** : si l'incidence du projet ne peut être exclue, une évaluation des incidences plus approfondie devra être réalisée (évaluation complète conformément à l'article R 414-23 du code de l'Environnement).

L'information disponible pour le remplir : cf. annexe « *Où trouver l'information sur Natura 2000 ?* ».

**Coordonnées du porteur de projet :**

Nom (personne morale ou physique) : Communauté de communes Cœur Haute Lande.....

Adresse : ..... 131 Place Gambetta.....

Commune et département : .....40630 SABRES .....

Téléphone : 05 58 51 03 71..... Fax : .....

Portable : .....

Email : accueil.chl@coeurhautelande.fr.....

**Nom du projet** : Modernisation de la déchèterie intercommunale de Moustey (40) pour la Communauté de communes Cœur Haute Lande.



*Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme.*

## ETAPE 1 Description du projet et recensement des incidences potentielles

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément de ce formulaire.

### a. Nature du projet

Le présent dossier d'enregistrement ICPE concerne la modernisation de la déchèterie intercommunale sur la commune de Moustey (40).

Rubriques ICPE concernées par le projet :

- Rubrique 2710-2a Installations de collecte de déchets non dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets, dont le volume de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation est supérieur à 300m<sup>3</sup> ;
- Rubrique 2710-1b Installations de collecte de déchets dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets, dont la quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation est supérieure à 1 tonne mais inférieure à 7 tonnes ;

La Communauté de communes Cœur Haute Lande, collectivité territoriale créée le 5 octobre 2017, en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés, souhaite restructurer la déchèterie intercommunale sur le site de Moustey. Cette déchèterie devrait accueillir les déchets d'environ 4 000 habitants venant des communes de Belhade, Mano, Moustey, Pissos, et Saugnacq-et-Muret.

Il était initialement prévu de créer une nouvelle déchèterie sur la commune de Moustey, mais suite à de multiples contraintes, le projet a été abandonné. Il est à noter que la DREAL souhaite la fermeture de 3 déchèteries dans le secteur d'ici 2024.

Les besoins programmatiques principaux constituant la demande d'enregistrement concernent :

- la création de locaux modulaires conformes au code du travail d'une surface comprise entre 27 et 30 m<sup>2</sup> constitués :
  - d'un bureau de 10 m<sup>2</sup> minimum ;
  - d'une zone de repos de 4.50 m<sup>2</sup> ;
  - d'un vestiaire de 6 m<sup>2</sup> ;
  - d'un sanitaire comprenant douche de 4.50 m<sup>2</sup> ;
- la création d'une zone de stockage des déchets verts d'un maximum de 400 m<sup>2</sup> ;
- la création d'une bâche incendie de 120 m<sup>3</sup> au regard du débit irrégulier de la borne incendie ;
- la création d'un bassin de rétention pour la gestion des eaux d'extinction d'incendie (besoins estimés à 210 m<sup>3</sup>) ;
- la création d'un ouvrage d'infiltration précédé d'une canalisation de filtration SediPipe ;
- la Protection du site (Clôtures) conformément aux exigences de l'ICPE ;
- La mise en place d'un dispositif de lutte contre l'incendie (extincteurs, bâche incendie...) ;
- la création des réseaux AEP, EU, EP, téléphone, EDF, incendie, etc. ;
- la création de plusieurs espaces pour :
  - o les DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) ;
  - o les DDS (Déchets diffus spécifiques) ;
  - o les DEA (Déchet d'ameublement) ;
- la mise en place d'une signalétique (panneau d'entrée du site, plan de circulation, panneaux directionnels y compris pour orienter les usagers vers les différents lieux de dépôt, peinture au sol, voirie) ;
- tout équipement permettant de respecter les prescriptions réglementaires en matière d'ICPE ;
- tout équipement permettant de prévenir les risques d'accidents pour les usagers et le personnel.

La déchèterie disposera d'une capacité d'accueil d'environ 630 m<sup>3</sup> par an de déchets non dangereux et 6,55 tonnes par an de déchets dangereux.

Les typologies de déchets acceptés au sein de l'installation sont les suivantes :

- déchets volumineux :
  - o Déchets encombrants ultimes (tout-venant) ;
  - o Ferrailles ;
  - o Bois (hors ameublement : DEA) ;
  - o Déchets végétaux ;
  - o Gravats inertes ;
  - o Cartons ;
  - o Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ;
  - o Déchets d'Éléments d'Ameublement et de literie (DEA).
- déchets à « petits volumes » :
  - o Radiographies ;
  - o Capsules en aluminium ;

- Cartouches d'encre ;
- Piles ;
- Ampoules ;
- Néons ;
- Déchets dangereux (filière REP DDS : déchets diffus spécifiques et huiles minérales).

- points d'apport volontaire : La déchèterie comportera également des bornes d'apport volontaire pour la collecte sélective

Toutes les zones d'activité de la déchèterie seront imperméabilisées.

Anciennement, la déchèterie occupait deux parcelles d'une surface totale de 12 720 m<sup>2</sup>. Dans le cadre du projet de modernisation, le site sera grevé de 3 015 m<sup>2</sup> qui seront dédiés aux services de la Communauté de Communes, portant la surface du projet de déchèterie réhabilitée à 7 548 m<sup>2</sup>, entièrement sur des surfaces déjà imperméabilisées.

## Localisation du projet

Joindre **dans tous les cas** une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires et définitive, chantier, accès etc.) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000<sup>ème</sup> et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Un fond de carte détaillé peut être obtenu sur le site internet de la DREAL Midi-Pyrénées (cf. données disponibles en annexe)

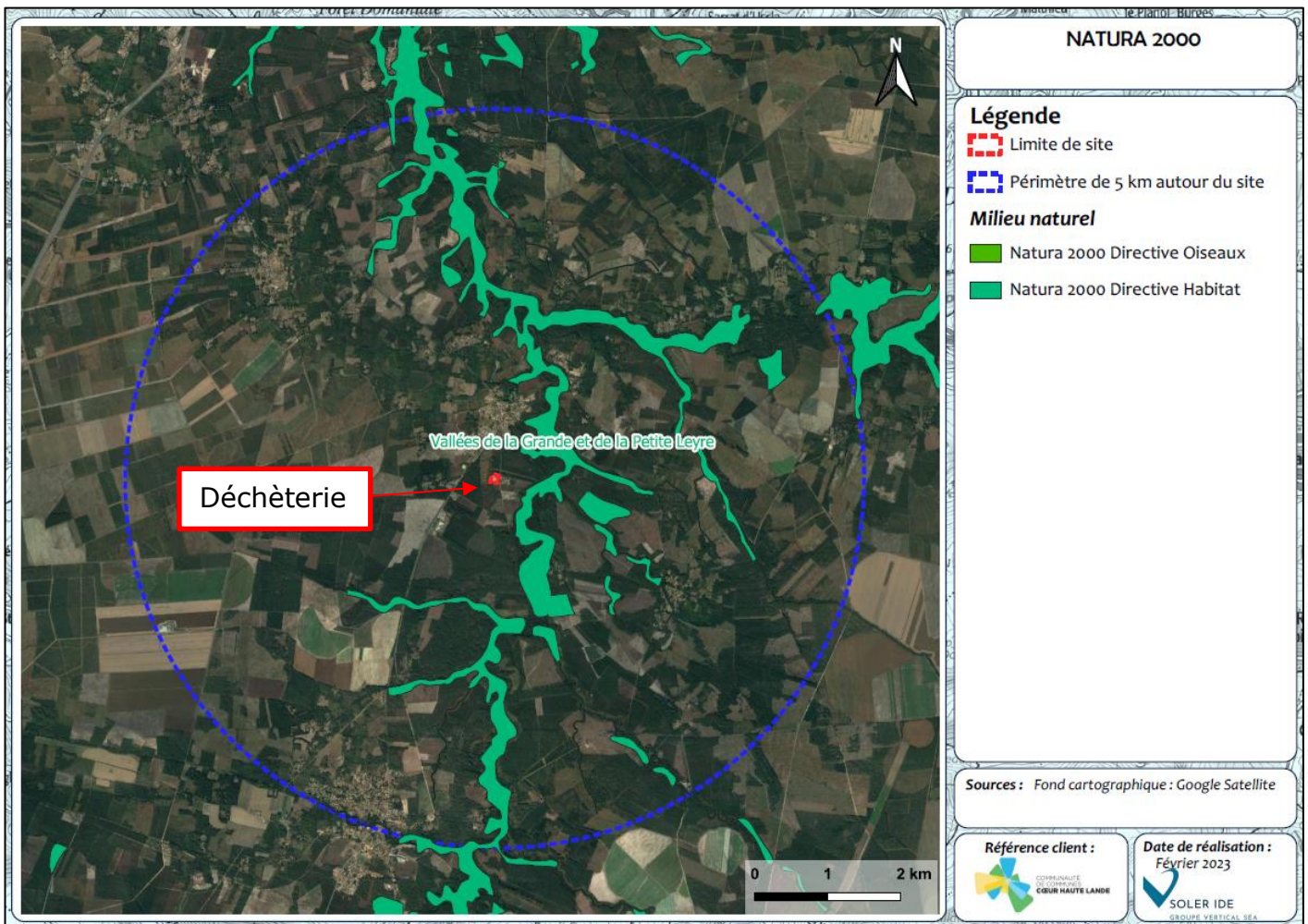
Commune(s) : **Moustey**

Adresse : Route du Richet

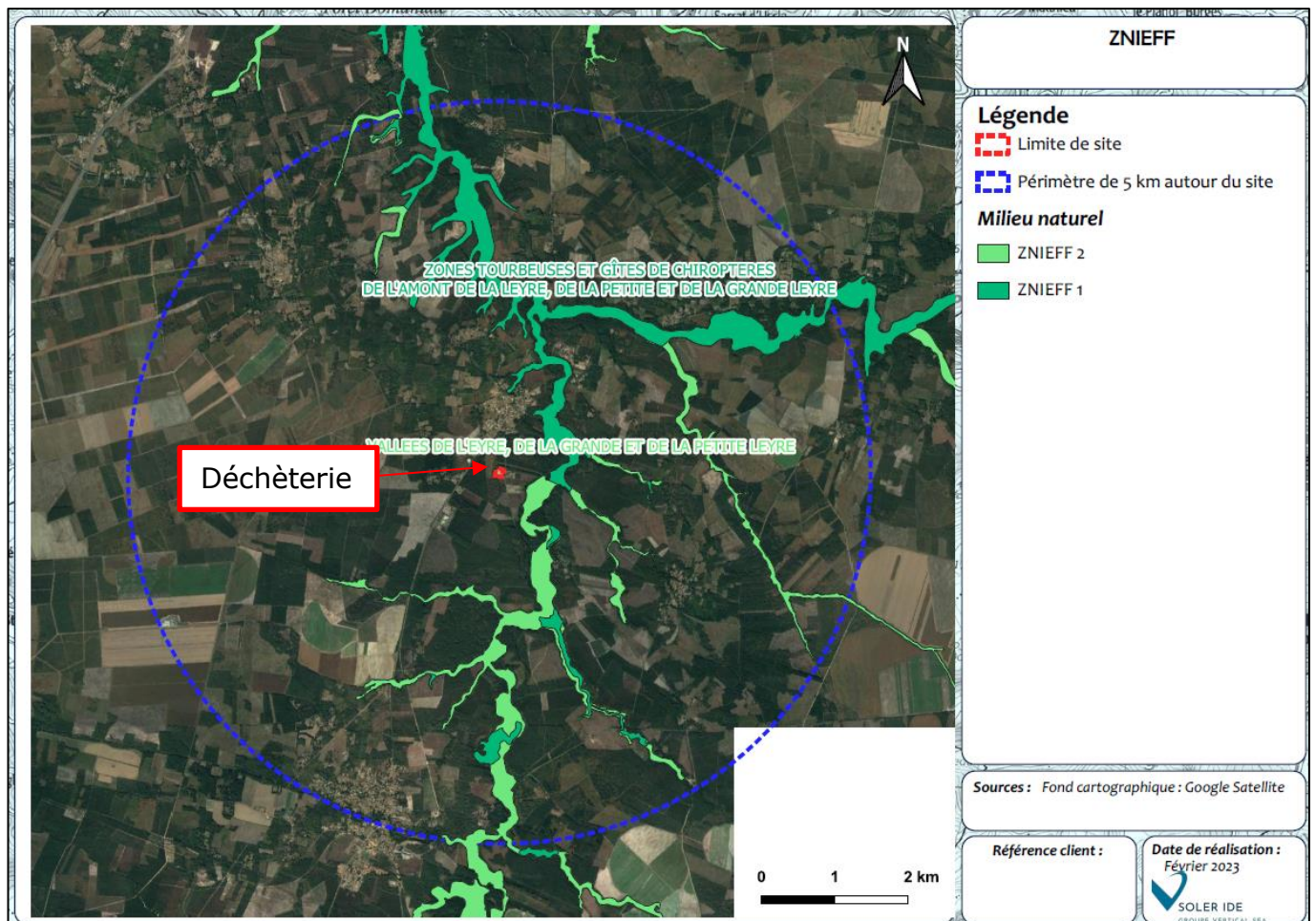
Code postal : **40410**

Le projet est situé hors site(s) Natura 2000. A quelle distance du(es) site(s) le plus proche(s) ?  
A **380 m** (m ou km) du site le plus proche : Site Natura 2000 Directive Habitats « **Vallées de la Grande et de la Petite Leyre** » (n° de site : **FR7200721**)

**Le site du projet n'est inscrit dans aucune zone naturelle d'intérêt écologique particulier.**



Zones NATURA 2000 dans l'aire d'étude éloignée (5 km).



ZNIEFF dans l'aire d'étude éloignée (5 km).

## Caractéristique du site Natura 2000 le plus proche : Vallées de la Grande et de la Petite Leyre (FR7200721)

- **Caractéristiques**

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	65%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	23%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	6%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	3%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	3%

Principal réseau hydrographique de drainage des Landes de Gascogne.  
Système hydraulique jeune sur substrat sableux des Landes.

- **Vulnérabilité**

Risques de pollution et de transport de sédiments dans le lit mineur.  
Rupture du corridor écologique constitué par la ripisylve.

- **Qualité et importance**

Vaste réseau hydrographique des landes de Gascogne possédant une ripisylve presque continue.  
La forêt alluviale à l'aval est très inondable. Sa richesse floristique et faunistique est élevée.

Le projet est situé à l'intérieur, en tout ou partie, d'un site Natura 2000 (*indiquer l'emplacement du projet sur un plan détaillé à l'échelle du site*)

Site : .....(n° de site : FR-----)

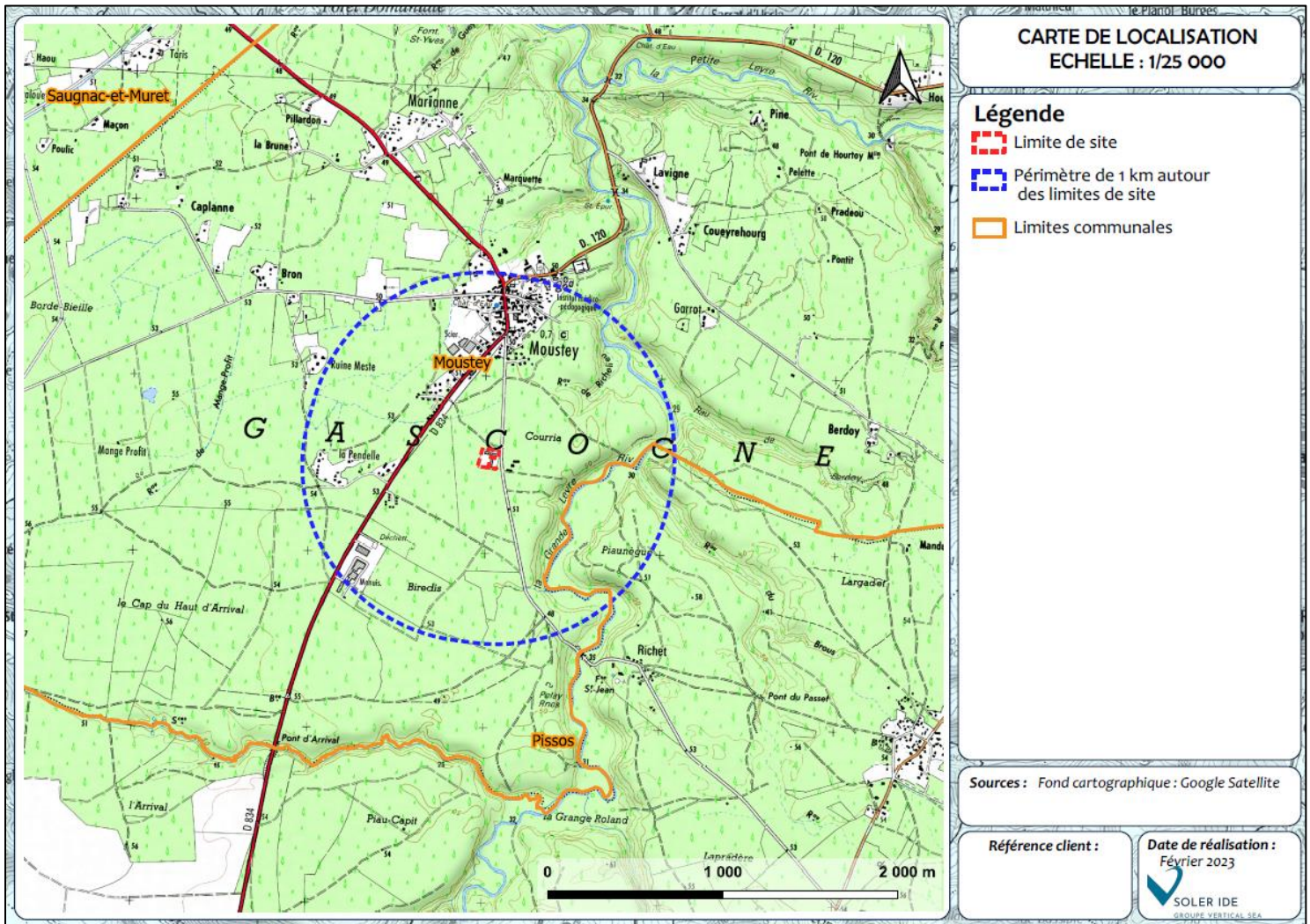
-) Site : .....(n° de site : FR---  
----)

### **b. Etendue du projet**

(à renseigner si ces informations ne sont pas déjà fournies par ailleurs dans le dossier).

- Emprises au sol temporaire et permanent de l'implantation ou de la manifestation :  
De l'ordre de 7 548 m<sup>2</sup> de surfaces déjà imperméabilisées.
- Longueur (si linéaire impacté) : ..... (m.)
- Emprises en phase chantier : ..... (m.)

**Localisation de la zone d'implantation du site sur la page suivante :**



• Aménagement(s) connexe(s) :

*Préciser si le projet génèrera des aménagements connexes. Si oui, décrire succinctement ces aménagements. Exemples : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, coupe, défrichage, arrachage, remblai, terrassement, village de tentes, tribunes, WC/sanitaires, traitement chimique, etc. Pour les manifestations sportives ou de loisir : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues...).*

Principaux aménagements connexes :

- création de locaux modulaires conformes au code du travail d'une surface comprise entre 27 et 30 m<sup>2</sup> constitués :
  - o d'un bureau de 10 m<sup>2</sup> minimum ;
  - o d'une zone de repos de 4.50 m<sup>2</sup> ;
  - o d'un vestiaire de 6 m<sup>2</sup> ;
  - o d'un sanitaire comprenant douche de 4.50 m<sup>2</sup> ;
- création d'une zone de stockage des déchets verts d'un maximum de 400 m<sup>2</sup> (stockage) ;
- création d'une bâche incendie de 120 m<sup>3</sup> au regard du débit irrégulier de la borne incendie ;
- création d'un bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie (besoins estimés à 210 m<sup>3</sup>) ;
- création d'un ouvrage d'infiltration précédé d'une canalisation de filtration SédiPipe ;
- la création d'un PEI (point d'eau d'incendie) localisé à un maximum de 100 m des zones à risque, avec une zone de stationnement pour les engins de secours de 4m x 8m ;
- mise à disposition d'un lieu de remisage des bennes ;
- protection du site (Clôtures) conformément aux exigences de l'ICPE ;
- création d'une zone de Parking pour le personnel et d'une zone de stationnement pour les engins exploitants ;
- mise en place d'un dispositif anti-intrusion par caméra et alarmes ;
- mise en place d'un dispositif de lutte contre l'incendie (extincteurs, bac à sable...) ;
- des prises d'eau « hors gel » judicieusement réparties pour le nettoyage des installations ;
- création des réseaux AEP, EU, EP, téléphone, EDF, incendie, etc. ;
- création de plusieurs espaces pour :
  - o les DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) ;

- les DDS (Déchets diffus spécifiques) ;
  - les DEA (Déchet d'ameublement) ;
- mise en place de filières REP dans le futur (Responsabilité élargie du producteur) ;
- mise en place d'une signalétique (panneau d'entrée du site, plan de circulation, panneaux directionnels y compris pour orienter les usagers vers les différents lieux de dépôt, peinture au sol, voirie) ;
- tout équipement permettant de respecter les prescriptions réglementaires en matière d'ICPE ;
- tout équipement permettant de prévenir les risques d'accidents pour les usagers et le personnel ;
- tout équipement permettant de protéger les installations (ex. murs, compacteurs) contre les risques de collision.

### c. Nature et étendue des influences potentielles du projet

*Selon les cas, un projet peut exercer une influence sur une zone plus étendue que la seule emprise du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants.*

*Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (rejets dans le milieu aquatique, bruit, poussières...)*

*La zone d'influence est en général plus étendue que la zone d'implantation.*

*Cochez ci-après les perturbations potentielles du projet et précisez leur étendue (sur carte au 1/25 000ème si possible).*

- Destruction de milieux naturels (haies, prairies, ...)
- Dérangements des espèces (zone d'alimentation, de reproduction, de repos)
- Coupure de la continuité des déplacements des espèces
- Rejets dans le milieu aquatique (eau pluviale, eaux usées, ...)
- Vibrations, bruits
- Poussières (pistes de chantier, circulation, ...)
- Stockage de déchets
- Hélicoptage
- Pollutions prévisibles (utilisation de produits chimiques...) (si oui, de quelle nature ?)
- Autres atteintes prévisibles, lesquelles :

Rappelons que l'emprise de la déchèterie n'est pas incluse dans un site Natura 2000, ni dans une zone naturelle à sensibilité particulière. Ces dernières sont situées à plus de 380 m du projet.

La déchèterie de Moustey se situe au niveau de l'ancienne déchèterie intercommunale au sein d'une zone déjà imperméabilisée, à proximité immédiate de terrains sylvicoles ainsi qu'un établissement d'acupuncture actuellement fermé. Elle ne présente aucune relation avec des Natura 2000.

La gestion des eaux pluviales sur le site s'effectuera gravitairement par l'intermédiaire d'un réseau interne, vers le système de traitement via une canalisation de filtration SédiPipe avant rejet au milieu naturel par infiltration dans le sol. On peut considérer que l'impact global de la déchèterie au niveau du site NATURA 2000 est négligeable.

Compte tenu de l'occupation du sol et de la localisation de la déchèterie de Moustey, **les habitats et les espèces caractéristiques du site Natura 2000 ne sont pas impactés par le projet d'extension du site.**

### d. Période et durée envisagées des interventions

- La démolition des bâtiments existants est prévue après la fermeture de la déchèterie (prévue au 1er mars 2023) ;
- Le démarrage des travaux (durée d'environ 16 semaines) est estimé en septembre).



## e. Conclusion

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

**A ce stade, compte tenu de la nature, de la localisation et des influences potentielles du projet, il est possible de conclure que le projet n'est manifestement pas susceptible d'avoir un effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000 (absence de destruction d'habitat naturel, de dérangement, de source de pollution, ...).**

**OU**

**A ce stade, il n'est pas possible de conclure à l'absence évidente d'effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000.**

**→ L'analyse doit se poursuivre à l'étape 2.**